

N° 01-2026

<u>Date de convocation :</u>	L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf janvier, à quatorze heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SEVRIER, sous la présidence de Madame MALAPLATE Christina, Maire-Adjoint, Vice-Présidente.
Le 8 janvier 2026	
<u>Nombre de Membres</u>	
- en exercice : 14	
- présents : 10	
- votants : 10	
<u>OBJET :</u>	
Débat d'Orientation Budgétaire 2026	<p>ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Maire-Adjoint, Mme GLABAY Guénaële, Maire-Adjoint, Mme BROUSSE Dominique, Conseillère Municipale, Mme DEPLAIX Doris, Conseillère Municipale, Mme GENOT Marie, Conseillère Municipale, Mme LEMAIRE Thérèse, Mme PRIEUR-DREVON Madeleine, M. SANTÉ Michel, Mme TALIN Dominique.</p> <p>ABSENTS ou EXCUSÉS : M. LYONNAZ Bruno, Maire, Président, Mme ADAIR-GRABAS Carol, Conseillère Municipale, Mme COSTER Catherine, Conseillère Municipale, M. CARDINET Jean-Marie.</p>

Rapporteur : La Vice-Présidente

Le Conseil d'Administration,

ENTENDU l'exposé de Madame Christina MALAPLATE, Maire-Adjoint, Vice-Présidente,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1 prévoyant un débat sur les orientations générales du budget du CCAS dans les villes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDÉRANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédent l'examen du budget,

VU le rapport d'orientation budgétaire soumis aux membres du CCAS,

Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire prévu par l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales et ce, dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2026.
- APPROUVE le contenu du rapport d'orientation budgétaire 2026.

Au cours de ce débat, le Conseil d'Administration a notamment examiné l'environnement financier entourant la préparation budgétaire (évolutions envisagées des recettes et des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement), les orientations budgétaires, ainsi que les actions devant bénéficier d'une priorité.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Guénaële GLABAY

La Vice Présidente,
Christina MALAPLATE

